

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-02_78_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/48-07
Séance du 13 JUL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Chambre de Métiers d'Alsace Sections de MULHOUSE et de COLMAR Demande d'aide financière 2007

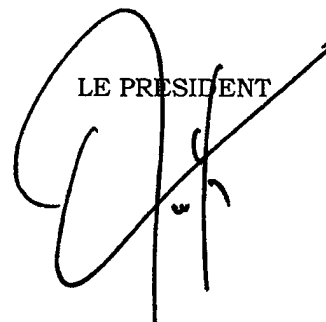
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche du 2 juillet 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 52 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace – sections de MULHOUSE et de COLMAR pour l'année 2007,
- ❖ Indique que cette subvention sera versée à la section de COLMAR chargée de gérer les fonds,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 52 000 € sera prélevée sur l'enveloppe 1568 chapitre 65 nature 65737 fonction 90 programme F024 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER